

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 24 mai 2022

Match de barrage pour l'accès à la Ligue 1 - Rencontre AJA / Saint-Étienne -Jeudi 26 mai à 19h -

Le jeudi 26 mai 2022 à 19h, l'AJ Auxerre (AJA) recevra au stade de l'Abbé Deschamps le club de l'Association sportive de Saint-Étienne (ASSE) dans le cadre du match aller de barrage d'accès à la Ligue 1.

A la suite des incidents survenus lors de la rencontre Jura Sud Foot – AS Saint-Étienne, le dimanche 2 janvier, 2022, la fédération française de football a prononcé des sanctions à l'encontre de l'ASSE.

Par conséquent, la tribune visiteurs du stade de l'Abbé Deschamps n'est pas accessible aux supporters de l'AS Saint-Étienne.

La rencontre se jouera à guichet fermé, tous les billets ayant été vendus.

Afin de prévenir tout risque de trouble à l'ordre public et conserver le caractère festif et sportif de la rencontre, Pascal JAN, préfet de l'Yonne, a décidé par arrêté préfectoral d'établir un périmètre de protection autour du stade.

Il est interdit, le jeudi 26 mai entre 16h et 24 heures, à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de Saint-Étienne, ou se comportant comme tel, c'est-à-dire porteur de drapeau, vêtement, ou tout signe distinctif aux couleurs du club de Saint-Étienne, d'accéder au stade de l'Abbé Deschamps et de circuler ou stationner sur la voie publique, aux abords du stade dans le périmètre délimité par les voies suivantes : avenue Yver prolongée jusqu'à l'Yonne ; angle avenue YVER route de Vaux ; route de Vaux jusqu'à l'AJA Tennis.

En raison de la forte affluence attendue et de la présence de la fête foraine, Pascal JAN, préfet de l'Yonne, recommande d'éviter en voiture le secteur du stade dès le début de l'après-midi en raison des difficultés de circulation et de stationnement. Il est préférable de se rendre à pied sur site et de se conformer aux directives de la police municipale et de la police nationale.

Les forces de l'ordre et tous les acteurs qui concourent à l'organisation du match (ville d'Auxerre, les clubs sportifs, la ligue de football professionnel) sont pleinement mobilisés pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

Lien vers l'arrêté en date du 24/05/2022 :

<https://www.yonne.gouv.fr/content/download/37482/275845/file/recueil-89-2022-125-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>